

**COMPTE RENDU ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
DES OSC DU SECTEUR DE L'EDUCATION POUR LA MISE EN
ŒUVRE D' ACTIONS DE PLAIDOYER MULTI-ACTEURS SUR
L'EDUCATION INCLUSIVE**

Thème : L'Education Inclusive et les techniques de plaidoyer

Date : 03 et 04 novembre 2015

Lieu : Salle de réunion de handicap International

Rédigé par : Priscille ALLIOZA ESSOU

Objectif de la formation	Renforcer les capacités des OSC du secteur de l'Education pour la mise en œuvre d'actions de plaidoyer multi-acteurs sur l'Education Inclusive.
Profil des participants	<ul style="list-style-type: none"> - Membres d'ONG - Responsables d'écoles - Enseignants - Membres FENAPEB - Membres RADEB
Principales activités	<p style="text-align: center;"><i>☞ Jour 1</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1- Mot de bienvenue - 2- Présentation de l'agenda de la formation - 3- Communication sur le handicap - 4- Communication sur le concept d'Education Inclusive - 5- Clôture de la journée <p style="text-align: center;"><i>☞ Jour 2</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1-Communication sur le plaidoyer - 2- Synthèse et clôture de la formation
Déroulement	<p style="text-align: center;"><i>☞ Jour 1</i></p> <p>A l'ouverture de l'atelier de formation, Monsieur MEHOU Eric, Chef du projet « Agir pour la Pleine Participation des Enfants Handicapés par L'éducation (APPEHL) a souhaité la bienvenue à tous les participants avant de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit ledit</p>

atelier. Après ce préalable, une présentation de l'agenda de la formation a été faite aux participants qui par la suite, ont pris la parole à tour de rôle pour se présenter.

Ces formalités d'usage ont alors laissé place à la présentation de la première communication prévue dans l'agenda. C'est ainsi que Monsieur HEKPAZO Kévin, Chargé de volet à Handicap International a pris la parole pour procéder à un brainstorming sur la définition du concept de « handicap ».

Il a donc été question pour les participants de donner leur définition de ce concept. Cet exercice a permis au communicateur d'en donner une définition plus précise, ce qui lui a permis d'aborder des concepts couramment raccordés au handicap comme : déficience ; incapacité ; barrière/obstacle ; facilitateur ; habitudes de vie.

A ce titre, on retiendra essentiellement ceci :

- Déficience : Altération d'un organe
- Incapacité : Manque d'une aptitude
- Barrière/obstacle : Tout ce qui empêche ou freine l'exploitation de l'environnement ou la réalisation des habitudes de vie
- Facilitateur : Tout ce qui contribue à réaliser les habitudes de vie
- Habitudes de vies : Actes que nous posons quotidiennement

L'assimilation de cette clarification conceptuelle, a été consolidée par des travaux en carrefour au cours desquels répartis en deux (02) groupes, les participants ont eu pour tâche d'identifier chaque concept dans un cas pratique soumis à leur appréciation.

La restitution en plénière a donné lieu à des débats assez enrichissants.

L'une des questions ayant nourri les débats a été de savoir si oui ou non le fait de mettre un enfant handicapé dans une classe d'enfants dits normaux n'affecterait pas les rendements de celui-ci. A cette question le communicateur a répondu par la négative. Selon lui, c'est ce qui justifie l'urgence à promouvoir la création des écoles inclusives sachant qu'une école inclusive de qualité doit satisfaire à trois (03) critères fondamentaux que sont : l'accessibilité, des enseignants bien formés et la participation de tous les enfants aux activités pédagogiques. Pour finir,

un dernier exercice en carrefour a été proposé aux participants et a consisté à leur donner la parole pour dire quelles sont les actions qu'ils pourraient mener et/ou proposer en tant que OSC pour favoriser le droit à l'éducation des enfants handicapés de leur localité (Quartier, arrondissement, commune, ville). Beaucoup de propositions aussi riches que variées ont alors été faites par les participants.

Quant à la deuxième communication, elle leur a permis d'avoir de plus amples informations sur l'éducation inclusive. Présentée par le chef projet, cette communication a porté sur le concept d'éducation inclusive. On retiendra alors que l'inclusion est en opposition à l'exclusion. Ceci dit, une éducation inclusive est celle qui vise à accroître la participation et à réduire l'exclusion en répondant efficacement aux différents besoins de tous les apprenants. Elle prend en compte les besoins individuels en matière d'enseignement et d'apprentissage de tous les enfants et jeunes en situation de marginalisation et de vulnérabilité. Suite à cette clarification conceptuelle, le communicateur a précisé les buts et objectifs de l'éducation inclusive puis une nuance a été faite entre les concepts suivants : système éducatif spécialisé, système éducatif intégré, école formelle et école informelle.

Par ailleurs, les principes et indicateurs clés de l'éducation inclusive ont été explicités par le chef projet qui a mis un accent particulier sur le fait que la participation de tous les enfants est un facteur hautement déterminant de l'éducation inclusive.

Comme ce fut le cas pour la première communication, des questions d'éclaircissement ont fait suite à cette présentation qui a suscité un

grand intérêt chez les participants. A la fin des débats, les travaux ont été clôturés par une exhortation du chef projet à une participation qualitative en ce qui concerne les activités du jour 2 comme ce fut le cas pour le jour 1.

✂ Jour 2

La deuxième journée de la formation a été meublée par la présentation d'un module sur les techniques de plaidoyer.

Cette présentation a été réalisée par les soins de Madame Sylvie DOSSOU, Assistante du Chargé de Programme de Social Watch Bénin.

Prenant la parole, la communicatrice a tout d'abord recueilli les attentes des participants par rapport à la formation puis dans une approche active et participative, elle a suscité des réponses à la définition du concept de plaidoyer. Partant de la variété de réponses collectées, une clarification conceptuelle plus précise a alors été donnée. On note alors que le plaidoyer désigne toute action menée par un groupe de personnes envers les autorités politiques pour les amener à prendre des décisions pour le bien-être de la communauté.

Après cette clarification, la communicatrice a souligné les nuances entre le lobbying et le plaidoyer, le premier étant un groupe de pression qui tente d'influencer les lois, les réglementations, l'établissement des normes, les décisions pour favoriser ses propres intérêts, économiques en général. Aussi s'est-il agi pour la présentatrice, de marquer la différence entre les concepts suivants : IEC, relations publiques ; mobilisation communautaire. Ceci lui a permis, d'aborder les techniques et les étapes du plaidoyer. Parlant des étapes du plaidoyer, elles se résument comme

suit :

- ✓ Définition du thème ;
- ✓ définition des buts et objectifs
- ✓ audience cible
- ✓ formulation du message
- ✓ voie de communication
- ✓ mobilisation de soutien
- ✓ appel de fonds
- ✓ mise en œuvre
- ✓ collecte des données
- ✓ suivi et évaluation

Il s'en est suivi une série de questions posées par les participants pour mieux appréhender ces différents concepts souvent utilisés à tort ou à raison. Les débats ont alors été sanctionnés par un exercice réalisé au sein de deux (02) groupes de travail. Précisons que l'exercice a consisté pour chaque groupe, à identifier un thème de plaidoyer et sur cette base, à élaborer les différentes étapes du plaidoyer pour finir avec un dernier exercice de simulation de plaidoyer à l'endroit des décideurs politiques désignés parmi les participants.

A ce propos, il est à noter que même si le temps a fait défaut pour la réalisation d'un exercice bien élaboré par chaque groupe, la restitution en plénière a tout de même permis de parcourir brièvement les étapes-clé et de faire quelques observations utiles par rapport à la simulation réalisée par le premier groupe.

A la fin des travaux, le chargé de projet a procédé à la clôture de la formation en remerciant tous les participants pour leur contribution qualitative à l'enrichissement des débats. Toutefois, un rappel leur a été fait de la partition qu'ils ont à jouer pour la réalisation d'une éducation

	inclusive de qualité.
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> ✚ la CBO- EPT doit œuvrer à une plus grande visibilité de ses actions car elle n'est par exemple pas connue d'un certain nombre de participants ; ✚ œuvrer chacun dans son domaine à la réalisation du droit à l'éducation des enfants handicapés ; ✚ envoyer par mail, les supports relatifs aux diverses communications. Les organisateurs n'avaient pas prévu que les supports soient mis à la disposition des participants.